

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES  
COMMUNALES**2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 58 50

f +41 32 420 58 51

secr.com@jura.ch

**Elections communales du 23 octobre 2022  
Calendrier des échéances**

Loi sur les droits politiques (ci-après LDP : RSJU 161.1)

<b>Lundi 29 août à 12 heures</b>	Echéance du délai de dépôt des listes et actes de candidature. (LDP, article 82a, alinéa 1)
<b>Vendredi 2 septembre à 12 heures</b>	Echéance du délai pour le retrait des candidatures. (LDP, article 82a, alinéa 2)
<b>Lundi 5 septembre à 12 heures</b>	Echéance du délai pour la correction des listes et actes de candidature. (LDP, article 82a, alinéa 3)
<b>Lundi 5 septembre dès 12 heures</b>	Affichage selon l'usage local des candidatures déposées (listes et actes).
<b>Semaine 39 (du lundi 26 septembre au dimanche 2 octobre)</b>	Echéance du délai d'expédition du matériel de vote ( <b>au plus tôt le lundi 26 septembre mais au plus tard le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022</b> ). (LDP, article 14, alinéa 1)
<b>Quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin</b>	Echéance du délai pour les demandes de remise de duplicata.
<b>Dimanche 23 octobre à 12 heures</b>	Clôture du scrutin.
<b>Mercredi 26 octobre à 12 heures</b>	Echéance du dépôt des candidatures 2e tour (système majoritaire). (LDP, article 63, alinéa 2)
<b>Jeudi 3 novembre</b>	Echéance du délai de recours contre le scrutin du 23 octobre. (LDP, article 108, alinéa 3)
<b>Lundi 7 novembre</b>	Echéance pour la remise aux électeurs du matériel de vote (dernier délai). (LDP, article 63, alinéa 2)
<b>Dimanche 13 novembre à 12 heures</b>	Clôture du scrutin du 2 <sup>ème</sup> tour. (LDP, article 62, alinéa 2, par analogie avec l'élection du Gouvernement)
<b>Mercredi 23 novembre</b>	Echéance du délai de recours contre le scrutin du 2 <sup>ème</sup> tour (scrutin du 13 novembre 2021) (LDP, article 108, alinéa 3)

Délégué aux affaires communales  
Delémont, le 23 septembre 2021/Julien Buchwalder